

Cote du document:	REPL.VIII/5/C.R.P.2
Point de l'ordre du jour:	4
Date:	19 décembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA**

Consultation sur la huitième reconstitution  
des ressources du FIDA — Cinquième session  
Rome, 18-19 décembre 2008

---

Pour: **Approbation**



## Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

La Consultation est invitée à examiner les paragraphes modifiés qui figurent ci-dessous, en vue de leur insertion dans le rapport.

### B. Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire

45. Les opérations du FIDA visent pour la plupart les populations rurales pauvres des pays à faible revenu. Toutefois, l'Accord portant création du FIDA, ses Principes et critères en matière de prêts et son Cadre stratégique sont autant d'instruments qui font obligation au FIDA de lutter contre la pauvreté rurale dans tous les pays en développement, y compris les PRI. En outre, le tiers à peu près des personnes vivant dans la pauvreté absolue se trouve dans des pays à revenu intermédiaire (PRI), en majorité en milieu rural<sup>11</sup>. Il est essentiel à la réalisation des OMD de faire en sorte qu'elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour surmonter la pauvreté. Bien entendu, comme c'est le cas dans tous les pays, il appartient en premier lieu aux gouvernements des PRI eux-mêmes de réduire les niveaux de pauvreté rurale, mais le FIDA continue de jouer un rôle essentiel en complétant et en renforçant les efforts des pays et en les aidant à les intensifier.
46. Le FIDA prête aux PRI à des conditions libérales, et ces pays représentent 20% de ses engagements de prêt. En Amérique latine, la plupart des prêts du FIDA sont destinés à des PRI et, vu l'augmentation des revenus en Asie et au Proche-Orient et en Afrique du Nord, il est probable que d'ici cinq à dix ans, il en ira de même de ces régions. Dans les PRI, le portefeuille du FIDA enregistre des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne de l'ensemble du portefeuille: selon le RARI 2006, les résultats des projets exécutés dans les PRI étaient satisfaisants dans plus de 80% des cas, contre 67% pour l'ensemble du portefeuille. Les programmes et projets financés par le FIDA dans les PRI permettent aussi d'accumuler des connaissances précieuses que le FIDA recueille et transfère à d'autres pays.
47. La Consultation a reconnu que les besoins des PRI sont variés et évoluent et que, pour conserver son efficacité, le FIDA doit mieux s'acquitter de son mandat en améliorant le service qu'il offre à ces pays, en s'assurant de la pertinence de son engagement auprès d'eux et en renforçant les partenariats sur lesquels cet engagement se fonde. Le FIDA a déjà adopté le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) comme taux de référence de ses prêts à des conditions ordinaires et intermédiaires, alignant ainsi ses taux d'intérêt sur ceux que pratiquent les autres IFI. Les membres de la Consultation sont convenus que le FIDA devrait étudier des mesures supplémentaires (dont certaines peuvent aussi intéresser les pays à faible revenu), parmi lesquelles les suivantes:
- promouvoir plus activement la coopération Sud-Sud, notamment en soutenant les efforts que font les PRI pour encourager le partage des connaissances et l'innovation dans les pays à faible revenu. Certains PRI ont déjà acquis des capacités de pointe en matière de recherche agricole et mettent au point de nouvelles technologies qui se révéleront certainement essentielles pour les intérêts des pays les plus pauvres. En favorisant la coopération Sud-Sud, le FIDA renforcera son efficacité d'ensemble et la durabilité de ses activités;

<sup>11</sup> Si l'on prend pour mesure de la pauvreté absolue un revenu de moins de un USD par jour. Il est possible que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue dans les PRI soit modifié du fait de la nouvelle mesure, qui est de 1,25 USD par jour.

- examiner les pratiques suivies par d'autres IFI concernant les conditions applicables aux prêts, afin d'identifier les pratiques et procédures susceptibles d'être pertinentes pour le FIDA;
- établir, sur une base facultative, des modalités et instruments visant à permettre aux pays qui décident de cesser d'emprunter au FIDA de continuer d'avoir accès à ses services, y compris, s'ils le souhaitent, l'assistance technique remboursable. Lors de la conception de la proposition concernant le rôle et les instruments du FIDA relatifs à l'engagement avec le secteur privé (voir le paragraphe 64).

48. La Consultation a aussi reconnu que certains PRI, même s'ils n'ont plus tant besoin du financement du FIDA, apprécient les compétences techniques et les possibilités d'apprentissage offertes par l'interaction avec le Fonds. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ouvre un dialogue avec les PRI dont le revenu national brut par habitant a atteint un niveau donné (actuellement 6 465 USD), sur la nécessité qu'ils ont de continuer à recourir à des prêts<sup>12</sup>. Le FIDA mettra au point une politique de reclassement conforme à celle appliquée à titre volontaire dans d'autres IFI. Il établira un cadre doté de critères objectifs et transparents permettant de prendre en compte les intérêts et les souhaits des États emprunteurs qui atteignent un point où ils peuvent être reclassés.

49. Le FIDA présentera au Conseil d'administration d'ici à septembre 2010 un document de politique générale sur son engagement dans les PRI, qui traitera des questions soulevées dans les paragraphes 47 et 48 ci-dessus.

---

<sup>12</sup> Il convient de noter qu'aucun des pays qui ont cessé d'emprunter à la BIRD à l'issue de ce dialogue sont actuellement emprunteurs auprès du FIDA.

